

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

**Lundi 29 avril 2019 à 19H00**

**Présents** : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, THIEVENT Guy, DREVON Chantal, CHARNAY Ludovic, MEILLAND Josette.

**Absents excusés et représentés** : COMBARMOND Jean-Noël a donné pouvoir à LECOCQ Yves, PELARDY Tamara a donné pouvoir à Chantal DREVON, CELLARD Laurent a donné pouvoir à THIEVENT Guy.

**Absent excusé et non représenté** : BONNAY Bruno

**Secrétaire** : BLACHIER Pascale

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**1. Modification du budget primitif 2019 :**

M. le Maire rappelle que le vote du budget primitif 2019 a eu lieu à la précédente réunion du conseil municipal, soit le 07 mars 2019. Suite à une remarque de la Préfecture, il y a lieu d'y apporter les modifications suivantes :

**Investissement Recettes :**

\* au 024 – produit des cessions : + 50 000 € (au lieu de 0 €)

\* au 1641 – emprunts : - 50 000 € (soit 73 247 € au lieu de 123 247 €)

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

**2. Renouvellement de la convention avec Les Jeunes Loups :**

La convention avec l'association Les Jeunes Loups est arrivée à expiration fin 2018. Une nouvelle convention a été établie pour les années 2019 à 2022. Pour 2019, la subvention s'élève à 2 034 € (au lieu de 3 761 € en 2018). La différence est due au fait, qu'en 2018, la municipalité a mis à disposition de l'association les locaux de La galoche. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Le bureau de l'association se voit maintenant doté d'un co-président (Sébastien REGNIER) et d'une co-secrétaire (Claire BARBIER). Thomas REICH remplace Christelle TROMPILLE au poste de trésorier.

Les membres du bureau ont constaté que la fin de l'exercice 2018 faisait apparaître un déficit de 300 €. Ils demandent donc aux municipalités, si une augmentation de la subvention globale (15 626 €) peut être envisagée (sachant que celle-ci n'a pas augmentée depuis 2011). A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à une augmentation de la subvention globale suivant l'indice des prix à la consommation.

**3. Réhabilitation d'un bâtiment en mairie : demande de fonds de concours à Saint Etienne Métropole :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'un bâtiment en mairie. Il explique que les travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux peuvent faire l'objet d'un versement de fonds de concours par Saint Etienne Métropole si certains critères sont remplis, notamment au niveau de l'isolation de la toiture, de l'isolation intérieure, de la qualité des fenêtres, de la ventilation, de l'éclairage...

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter Saint Etienne Métropole pour obtenir un fonds de concours « transitions énergétiques et écologiques », l'enveloppe étant de 47 308, 03 €.

Pour information, l'appel d'offre est lancé. Les entreprises peuvent déposer leur pli sur la plateforme du Conseil Départemental de la Loire, et ce avant le 17 mai 2019 à 12H00.

## MOTION

### Motion de soutien afin que le projet éolien de Doizieux puisse être soumis à enquête publique :

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'adopter une motion de soutien afin que le projet éolien de Doizieux puisse être soumis à enquête publique.

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **L'élagage du terrain de pétanque** vient d'être réalisé.
- ❖ La commune de Pavezin accueillera **un camp de scouts** (14/17 ans) du 17 juillet au 1<sup>er</sup> août 2019. Ces jeunes viennent de Marseille. Ils vont nettoyer le chemin communal entre le Bourg et la salle La Galoche ainsi que le bois communal situé sous la salle.
- ❖ **Travaux d'adduction en eau potable** : le changement de la colonne (800 mètres) route de la Côte vient de débuter. En juin, des travaux seront réalisés sur le réservoir du bas service pour qu'il puisse accueillir l'eau du Rhône. Les sources pourront donc être déconnectées. Seul le hameau des Maranches restera alors alimenté par des eaux de sources.
- ❖ La **commémoration du 08 mai** débutera à 11H00 et sera suivie du verre de l'amitié.
- ❖ **Elections européennes le 26 mai** : le bureau de vote (salle de la mairie) sera ouvert de 8H00 à 18H00. Les volontaires qui souhaitent aider à le tenir peuvent se faire connaître en mairie.
- ❖ **Fête des mères** : elle aura lieu le dimanche 26 mai à 9H30 à la salle de la Galoche.
- ❖ **Fête des pères** : le concours de pétanque aura lieu le 14 juin à 19H30 au terrain de pétanque.
- ❖ **Le concert "Pascal chante Johnny"** (sosie de Johnny Hallyday) aura lieu le vendredi 20 septembre à 20H à La galoche. Durée environ 3H00. prix : 10 € - Réservation à partir du 16 mai en mairies de Ste Croix en Jarez (les lundis et jeudis de 14H00 à 18H00 - 04-77-20-20-01) ou en mairie de Pavezin (les mardis et vendredis de 14H00 à 18H00- 04-77-20-20-39).
- ❖ **La machine à pain** est de retour sur la place de l'école. Elle est alimentée par une boulangerie de Sainte-Colombe.
- ❖ **CNAS** (Comité National d'Actions Sociales) : Suite à la réunion annuelle des délégués, Mme MEILLAND nous informe que les prestations PRETS sont très peu utilisées. Une information devra être faite auprès du personnel communal pour lui
- ❖ rappeler les diverses possibilités qu'il existe.

La séance est levée à 20H45.